

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
OPERATION
CŒUR DE
VILLE N° 2023-
11 -
ATTRIBUTION
SUBVENTION
OPAH-RU
« PROPRIETAI
RE
OCCUPANT »
ET
" PROPRIETAI
RE BAILLEUR "

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 03 MAI 2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 03 MAI 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **23 MAI 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-132
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 16 mai 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard
GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe
GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-
MASSET, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Elisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,
Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Brigitte BATIGNE À Michel RATABOUIL,
Pierre BARBAUD À Patrick MAUGARD,
Régine SURRE À Jacqueline RATABOUIL,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Javier DE LA CASA,
Delphine SANTINI À Hélène GIRAL,
Préscillia GRANIER À Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Audrey GAIANI À Bernard GRIMAUD,
Adrien ROUZAUD À Jean-François VERONIN-MASSET,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Martine LACOMBE

Secrétaire : Bruno PERLES

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mis en place une Opération Programmée de d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre ancien de Castelnaudary, par délibérations du Conseil Municipal n° 2019-303 du 16 décembre 2019, et n° 2021-271 du 15 novembre 2021.

Il rappelle également la convention OPAH-RU, signée avec l'ensemble des partenaires le 4 septembre 2020 modifiée par l'avenant n°1 du 3 octobre 2022 portant sur l'extension du périmètre d'intervention.

Dans le cadre de ce dispositif, des aides financières de la Ville allant de 10 % à 20 % du montant de la dépense subventionnée par l'ANAH et des primes complémentaires sont attribuées aux propriétaires « bailleurs » et « occupants » pour réhabiliter leur logement.

Monsieur le Maire rappelle les demandes de subvention de Madame DELLER Claudine (propriétaire occupant - « 34 Rue de l'hôpital ») et de Monsieur BAROUDI Mohamed (propriétaire bailleur - « 7 rue Contresty »)

Il précise que les versements des subventions ont été effectués par l'ANAH à la suite de la réalisation des travaux par les propriétaires concernés, sur la base des factures acquittées.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'attribuer les subventions aux propriétaires concernés selon le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 15 mai 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE de verser, au vu des dossiers de demande de paiement déposés, les aides destinées aux propriétaires « occupant » et « bailleur » dans le cadre de l'OPAH-RU, pour un montant total de 7 479,27 Euros

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2023 » de la Commune (nature 20422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

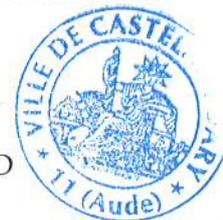
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 16 mai 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **23 MAI 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **22 MAI 2023**

Par publication le : **23 MAI 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le **23 MAI 2023**

ID : 011-211100763-20230516-DB2023132-DE

